

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale						
	2: Bifamiliale						
	3: Trifamiliale						
	4: Multifamiliale						
	5: Maison mobile						
Commerce	1: Commerce local						
	2: Commerce régional						
	3: Commerce de grande surface						
	4: Service professionnel et spécialisé						
	5: Service profess. compatible avec l'industrie						
	6: Entrepreneur de faible nuisance						
	7: Entrepreneur de forte nuisance						
	8: Commerce de divertissement						
	9: Commerce de divertissement à nuisance						
	10: Service relié à l'automobile, catégorie A						
	11: Service relié à l'automobile, catégorie B						
	12: Commerce de nuisance						
	13: Commerce de forte nuisance						
Industrie	1: Industrie de recherche et de développement						
	2: Industrie de prestige et de haute technologie						
	3: Industrie légère						
	4: Industrie lourde						
	5: Indust. des déchets et des matières recyclables						
	6: Industrie et services aéroportuaires						
Public	1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	*					
	2: Service public						
	3: Infrastructure et équipement						
Agricole	1: Culture						
	2: Elevage						
	3: Elevage en réclusion						
Usages spécifiques	Permis	*					
	Exclus						

Normes spécifiques

Implantation du bâtiment	Isolée	*					
	Jumelée						
	Contiguë						
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)	9					
	Superficie de plancher minimale (m ²)	300					
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/					
	Hauteur en mètres minimale/maximale						
Densité d'occupation	Nombre de logements min./max. par bâtiment	0/0					
	Rapport plancher/terrain minimale/maximale	/0,80					
	Rapport espace bâti/terrain minimale/maximale	/0,45					
Marges	Avant minimale (mètres)	9					
	Latérale 1 minimale (mètres)	4,5					
	Latérale 2 minimale (mètres)	4,5					
	Arrière minimale (mètres)	9					
Terrain	Largeur minimale (mètres)						
	Profondeur minimale (mètres)						
	Superficie minimale (m ²)						

Divers

	Notes particulières						
	P.I.I.A.	*					
	P.A.E.						
	Projet intégré						

Amendement

	Numéro du règlement	SH-2012-288				
	Date	2012-10-30				

Notes particulières

L'usage suivant est spécifiquement autorisé :

672 - Fonction préventive et activités connexes (services de sécurité publique et de prévention des incendies).